

Rapport du

Comité consultatif en matière d'affaires francophones

Gouvernement de la Saskatchewan



Juin 2010

Éducation et petite enfance

Lettre d'accompagnement

L'honorable June Draude
Secrétaire provinciale

Madame la Ministre,

Pour faire suite à notre rencontre du 26 février 2010 à Regina, j'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter le troisième rapport du Comité consultatif du secrétaire provincial en matière d'affaires francophones.

Sous le thème de l'éducation et de la petite enfance, nous avons réuni des hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation. Le Comité a également rencontré des représentants du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF), le conseil scolaire francophone de la Saskatchewan, de même que des représentants des associations provinciales de parents qui s'intéressent aux programmes de langue française et d'immersion en Saskatchewan.

Il ne fait pour nous aucun doute que l'éducation francophone est le fondement même de la croissance et du développement de la communauté francophone de la Saskatchewan. Nous croyons que ce rapport contient des mesures concrètes et pratiques que votre gouvernement pourra mettre en place pour aider nos garderies et nos écoles à atteindre leur plein potentiel.

Au nom des membres du Comité, c'est avec grand plaisir que je vous présente aujourd'hui nos recommandations visant l'atteinte de cet objectif.

Je vous prie d'accepter, madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A blue ink signature, likely of René Carpentier, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

René Carpentier
Président du Comité consultatif
Juin 2010



Résumé

De belles perspectives d'avenir

Pendant longtemps, on n'a vu l'éducation francophone qu'à travers le prisme des débats juridiques, linguistiques et constitutionnels de notre province et du reste du pays. Dans le présent rapport, nous souhaitons mettre en lumière la grande réussite saskatchewannaise qu'est devenu, en très peu de temps, l'éducation francophone ainsi que les manières d'assurer sa pérennité.

En 15 ans, l'effectif scolaire du Conseil des écoles fransaskoises a augmenté de plus de 25 %, et ce, malgré un déclin du nombre d'enfants d'âge scolaire dans l'ensemble de la province. En 2008-2009, près de 1 200 élèves étudiaient dans les programmes francophones, 140 enfants d'âge préscolaire s'apprêtaient à entrer dans le système et les garderies de langue française étaient pleines à craquer.

Le Conseil des écoles fransaskoises est l'une des trois entités juridiques du système scolaire de la Saskatchewan, qui est aussi constitué des conseils scolaires publics et des conseils scolaires séparés. Sa présence a créé de nouveaux choix dans le marché de l'éducation en Saskatchewan et a contribué à attirer et à retenir des francophones de tout le Canada et du monde entier.

Les programmes francophones accueillent maintenant une population immigrante importante et croissante et représentent à ce titre un excellent exemple de la diversité de notre province. Près de 8 % des élèves inscrits dans ces programmes proviennent de nouvelles familles immigrantes qui ont choisi la Saskatchewan comme terre d'accueil.

La présence d'une école francophone dans une collectivité a une valeur au-delà des vertus du bilinguisme et des langues officielles. Pour ces villes et villages, c'est une véritable source de fierté, car ces écoles sont maintenant devenues de solides institutions. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis les débats déchirants des années 1980. Il est important de ne pas l'oublier lorsqu'on planifie l'avenir.

Il n'en demeure pas moins que ce secteur est confronté à un certain nombre de problèmes grandissants que nous aborderons dans le cadre du présent rapport. Fidèles à notre habitude, nous nous efforcerons de trouver des solutions pratiques, dans l'esprit de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan, aux questions soulevées au Comité dans le cadre de ses délibérations. Nous traiterons notamment des questions entourant les politiques publiques relatives aux programmes et au financement, aux services en français, aux programmes destinés à la petite enfance et aux défis associés à l'augmentation de la clientèle scolaire immigrante.



Force est de constater qu'après seulement 15 années d'existence dans notre province, le Conseil des écoles fransaskoises et, par le fait même, l'éducation francophone en Saskatchewan, sont encore en développement. La rareté des fonds publics, les faibles effectifs scolaires et le droit à un enseignement en français garanti par la Charte canadienne des droits et libertés sont autant d'éléments qui viennent compliquer la donne.

Quoi qu'il en soit, nous croyons fermement que des solutions existent hors des tribunaux et nous espérons que nos recommandations offriront des pistes de solution qui permettront de résoudre certaines problématiques au cours de l'année qui s'annonce.

Recommandations

1. Que le ministère de l'Éducation concrétise son intention d'établir, avec la collaboration du Conseil des écoles fransaskoises, un cadre de politiques publiques particulier pour le financement des infrastructures et des programmes du conseil scolaire.
2. Que le ministère de l'Éducation poursuive l'initiative visant à élaborer des lignes directrices internes sur la traduction et envisage de désigner, selon les besoins, de nouveaux postes bilingues pour appuyer la mise en œuvre de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.
3. Que l'on fasse parvenir à tous les ministères concernés une directive claire selon laquelle toute campagne d'information publique relative à la santé et à la sécurité à l'intention des écoles ou des centres de la petite enfance soit publiée en français simultanément.
4. Que le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et du Travail, crée et distribue des outils d'information au sujet des choix d'école à l'intention des nouveaux arrivants afin de veiller à ce que les agents d'établissement puissent leur donner l'heure juste à ce sujet.
5. Que le ministère de l'Éducation étudie la possibilité d'offrir une subvention complémentaire aux centres de la petite enfance de langue française pour le recrutement et la rétention du personnel éducatif francophone.
6. Que les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et du Travail répondent au besoin urgent de créer des occasions équivalentes de formation pour les éducateurs de la petite enfance.
7. Que le ministère de l'Éducation étudie la possibilité de créer une position de consultant bilingue au sein de l'unité responsable de l'apprentissage de la petite enfance et de la garde des jeunes enfants pour assurer un niveau uniforme de services en français aux parents et aux établissements.



Mandat du Comité

Conseiller la secrétaire provinciale dans son rôle de ministre responsable des Affaires francophones par l'examen et l'analyse de programmes et politiques, afin d'encadrer la mise en œuvre de la Politique de services en langue française.

Objectif de la réunion

L'objectif de la quatrième réunion du Comité est de repérer des mesures susceptibles d'améliorer les services reliés à l'éducation **de la maternelle à la douzième année** et les **services à la petite enfance**, deux questions fondamentales aux yeux de presque tous les groupes de la communauté francophone de la province ayant participé à la consultation initiale menée à l'été 2009.

Éducation française

Survol historique

Dans la courte histoire de notre province, l'éducation publique de langue française a été illégale en vertu de lois provinciales pendant presque 60 ans, du début des années 1900 jusqu'à la fin des années 1960, après quoi elle n'a été permise que sous la tutelle de conseils scolaires anglophones jusqu'au milieu des années 1990. Il ne fait aucun doute que cette politique est l'un des principaux facteurs de l'assimilation des francophones de la Saskatchewan, dont la proportion est passée de 4,4 % en 1951 à 1,8 % en 2006.

En 2010, le Conseil des écoles fransaskoises, qui supervise actuellement 14 écoles dans la province, a célébré son 15^e anniversaire. Sa création est le résultat de près d'un siècle de revendications de la part des parents et de la communauté et, en définitive, d'une décision de la Cour suprême du Canada s'appuyant sur la Charte canadienne des droits et libertés selon laquelle les droits de gestion des écoles francophones dans l'ensemble du pays revenaient aux parents francophones.

Notre intention n'est pas de nous attarder sur l'histoire de ce secteur, mais nous croyons qu'il est important de replacer les questions que nous allons aborder dans les pages qui suivent dans leur contexte historique. L'éducation française, et plus particulièrement le réseau provincial scolaire francophone, est une institution relativement jeune dans la province. Il reste donc du travail à faire pour s'assurer qu'elle devienne une option qui puisse faire compétition dans le marché de l'éducation pour les jeunes francophones de Saskatchewan.



L'éducation : un droit garanti par la Constitution

Pour bien mettre nos recommandations en contexte, nous pensons qu'il est important d'établir clairement, et autant que possible en termes simples, les exigences légales qui régissent l'éducation francophone en Saskatchewan.

Essentiellement, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés confère, là où le nombre d'enfants le justifie, le droit à une éducation francophone aux enfants de parents 1) dont la première langue apprise et encore comprise est le français ou 2) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français au Canada ou 3) dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction au niveau primaire ou secondaire en français au Canada.

Les tribunaux ont confirmé que cet article implique des droits de gestion pour ces parents. Une foule d'articles ont été et seront écrits au sujet des implications détaillées de ces droits, mais il s'agit là du noyau des droits garantis par la Charte.

Par ailleurs, deux principes sous-jacents clarifiés par les tribunaux au cours de la dernière décennie viennent nuancer l'énoncé précédent. 1) En ce qui concerne les politiques gouvernementales, ces droits doivent être perçus dans l'optique de la préservation et de la promotion de la langue et de la culture du groupe minoritaire. 2) Par extension, il existe un principe de réparation historique visant à protéger le groupe minoritaire francophone de la poursuite de son assimilation.

Les tribunaux ont établi des liens étroits entre ces principes et la nécessité d'une égalité réelle entre les programmes de langue française et de langue anglaise afin de veiller à ce que les parents disposent d'un choix réel et raisonnable entre les deux systèmes scolaires.

Égalité ou équité : Créer des valeurs et des concepts partagés

Nos discussions avec les hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation se sont révélées très instructives. Nous oublions parfois que si le Conseil des écoles fransaskoises est relativement jeune, sa contrepartie au ministère de l'Éducation l'est aussi. Le fait de faire en sorte qu'il existe des programmes d'études et des services de soutien pour donner vie aux écoles francophones dans notre province a été et continue d'être pour les fonctionnaires une tâche colossale.

Lors de cette rencontre, nous avons constaté un grand dévouement envers la réussite et la qualité du programme scolaire et une connaissance approfondie des problèmes auxquels sont confrontées les écoles francophones de la Saskatchewan. La Direction de l'éducation française, et donc le ministère de l'Éducation, a sa part de mérite dans la réussite des écoles francophones de notre province à ce jour.



Nous avons rapidement pris conscience que dans notre empressement de mettre en place des programmes de qualité dans les écoles de la province, nous avons omis d'établir des principes et des procédures gouvernementales adaptées au sein du ministère de l'éducation pour guider les fonctionnaires dans leurs rapports avec le Conseil des écoles fransaskoises, un corps administratif très différent, autant au point de vue juridique que pratique.

Cette omission a mené à une approche au cas par cas pour tout ce qui touche l'éducation francophone, des politiques de transport aux processus d'infrastructure. Quand arrive le temps de préparer le budget annuel, la norme est de négocier chaque poste budgétaire un par un. Ce dont les intervenants ont besoin, et ce qu'ils réclament, c'est un cadre global servant à éclairer les décisions des fonctionnaires.

Le Comité a particulièrement apprécié l'unanimité exprimée au sein du Ministère et du CÉF quant à la nécessité d'établir un cadre de politiques publiques mieux adapté aux questions relatives à l'éducation française. Le principe de l'égalité réelle dans la province entre le programme francophone et celui de langue anglaise, lequel est énoncé plus haut, commande une approche différente en ce qui concerne les programmes et les mécanismes de financement.

Ce principe découle de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la gestion d'un conseil scolaire dont le territoire s'étend à toute la province et qui est assujéti à l'obligation en vertu de la Charte de fournir des services en français dans toute la province, même dans les zones où le nombre d'enfants admissibles est limité, implique nécessairement des coûts supplémentaires. En outre, le conseil scolaire est en compétition directe avec les écoles de langue anglaise en ce qui concerne la qualité et l'étendue de ses programmes. Le Conseil des écoles fransaskoises est donc confronté à une difficulté particulière, soit de remplir son mandat en ne pouvant s'appuyer sur très peu voir aucune économie d'échelle.

Soyons très clairs, la réussite du Conseil des écoles fransaskoises, et par conséquent la réalisation des objectifs de politiques publiques de la Charte ainsi que les objectifs en matière d'éducation du gouvernement provincial à cet égard, dépend entièrement du choix des parents. Dans le contexte actuel, ce choix s'exerce dans un marché qui offre de nombreuses options intéressantes de programme de langue anglaise.

Le Comité ne s'indigne pas de cette situation. Cependant, il est essentiel de fournir un soutien adéquat pour faire en sorte qu'il y ait un véritable choix. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que la majorité des parents concernés choisissent consciemment une école offrant bien moins de services et de possibilités seulement au nom de la langue et de la culture.



Le coût de l'égalité

Une question s'impose : quel montant saurait suffire? C'est là la question centrale qui sous-tend toute décision d'intérêt public que doit prendre un gouvernement. Elle ne se limite assurément pas à la question de l'éducation francophone, bien que celle-ci présente effectivement un défi particulier. Gouverner, c'est en effet la gestion et l'allocation de ressources limitées. En dépit des droits conférés par la Charte dans le cas présent, les ressources seront toujours rares et des décisions difficiles devront être prises.

Le Comité a discuté de son rôle en ce qui a trait au financement, qui, nous en sommes tout à fait conscients, dépasse largement notre mandat. Néanmoins, nous pensons pouvoir contribuer à ce débat, non pas en nous plongeant dans les détails des problèmes et en choisissant un camp, mais en réitérant la nécessité d'une solution négociée à long terme à cette question qui est devenue un irritant, et ce, tant pour le CÉF que pour le gouvernement.

Le travail du Comité a été grandement simplifié par l'initiative du ministère de l'Éducation, prudemment appuyée par le Conseil des écoles fransaskoises, d'entreprendre un processus de médiation avec ce dernier pour élaborer un cadre stratégique approprié qui tienne compte des obligations imposées par la Charte et qui soit propre à l'éducation française.

Il ne fait aucun doute que cette initiative prendra du temps et que le chemin sera semé d'embûches. Qu'à cela ne tienne, à notre avis, cette approche est préférable à un processus juridique polarisé où la décision reviendrait à une tierce partie.

Le Comité espère que les débats dans le cadre de ce processus ne se limiteront pas à une comparaison aux programmes de langue anglaise du point de vue de point de financement ou de l'espace disponible par élève, car ce genre de discussion n'est pas très utile pour évaluer si des politiques adéquates sont en place pour résoudre un problème fort particulier. En effet, les comparaisons de ce genre ne sauraient remplacer une analyse soutenue des besoins du secteur et de la capacité du gouvernement de répondre à ces besoins tout en tenant compte de sa responsabilité de bien gérer les deniers publics.

À notre avis, ces débats sont sains et, surtout, normaux pour un système scolaire aussi jeune. Nous avons du pain sur la planche, mais nous croyons que le jeu en vaut la chandelle, pour autant que la solution soit ancrée dans une compréhension commune des problèmes et que les décisions qui seront prises dans les années à venir s'appuient sur des valeurs et des concepts universels.



Recommandation n° 1

Que le ministère de l'Éducation concrétise son intention d'établir, avec la collaboration du Conseil des écoles fransaskoises, un cadre de politiques publiques particulier pour le financement des infrastructures et des programmes du conseil scolaire.

Prestation de services en langue française par le ministère de l'Éducation

Le mandat du Comité est d'étudier la façon dont le gouvernement de la Saskatchewan pourrait mettre en œuvre sa Politique de services en langue française et plus particulièrement, ses objectifs liés à la communication avec le public et à l'élaboration de services en français, selon les fonds disponibles et les besoins des citoyens francophones de la Saskatchewan.

Le secteur de l'éducation est probablement celui où cette politique a le plus de chance de prendre racine, si l'on considère que de nombreux intervenants, que ce soit dans les écoles ou les garderies, travaillent et communiquent presque exclusivement en français dans le cadre de leurs activités quotidiennes. En outre, il ne fait aucun doute à nos yeux que la plupart de leurs clients s'attendent à recevoir des services en français de la part des écoles ou des garderies, qu'elles agissent en leur nom propre ou qu'elles offrent des programmes du gouvernement provincial.

À nos yeux, cette politique a précisément été élaborée en vue de telles situations. Au-delà des notions de bilinguisme institutionnel, il est évident que l'efficacité des rapports du gouvernement avec ces intervenants nécessite la mise en place d'aide et de services en français. Il n'est donc pas étonnant de constater que le ministère de l'Éducation dispose depuis plus de 30 ans de ressources de langue française et a démontré récemment son intention d'augmenter ceux-ci au-delà de sa Direction de l'éducation française afin de mieux appuyer ses divers programmes.

Nous avons été heureux d'apprendre du Ministère qu'il comptait maintenant clarifier sa politique relative à la disponibilité du matériel en français en élaborant une politique de traduction interne. Une telle politique permettrait de garantir que les documents et communications clés provenant du Ministère et couramment utilisés par les intervenants francophones seraient disponibles en français sans délai.

Bien qu'une politique de traduction constitue à coup sûr un pas dans la bonne direction, les mesures contenues dans la politique de la Saskatchewan, en particulier celles portant sur la désignation des postes bilingues, aideraient à notre avis le Ministère à être plus efficace à l'avenir dans sa prestation de services en langue française.



Pour les gouvernements, la traduction est un outil pratique et approprié pour communiquer de l'information aux citoyens. Toutefois, cet outil devient vite onéreux et inefficace si on doit traduire vers l'anglais la correspondance ou des soumissions écrites en français communiqués au gouvernement pour fin d'utilisation par un petit groupe de fonctionnaires. Dans ces cas, il faudrait tout simplement qu'une connaissance du français soit exigée pour certains postes importants liés aux programmes du Ministère.

Selon nous, le Ministère devrait évaluer dans quel service, mis à part la Direction de l'éducation française, il doit améliorer sa capacité en langue française au sein de son personnel dans les années à venir. Non seulement cette évaluation mènera à des économies en ce qui a trait aux traductions à usage interne, mais elle permettra aussi au ministère de mieux atteindre les objectifs de ses programmes grâce à un dialogue plus efficace et à une meilleure supervision de ses programmes francophones. Nous en présenterons plus loin un exemple dans le domaine des services à la petite enfance.

Recommandation n° 2

Que le ministère de l'Éducation poursuive l'initiative visant à élaborer des lignes directrices internes sur la traduction et envisage de désigner, selon les besoins, de nouveaux postes bilingues pour appuyer la mise en œuvre de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan.

Santé et sécurité : des exemples évocateurs

Tel que présenté ci-haut, le ministère de l'Éducation a assumé un leadership afin d'assurer que l'information distribué à ses partenaires éducatifs soit en langue française. Cependant, le ministère de l'Éducation n'est certainement pas le seul à jouer un rôle dans les salles de classe et les garderies de la province. D'autres ministères, comme celui de la Santé, les Services sociaux, de la Justice et de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et du Travail ont tous une influence non négligeable sur les programmes scolaires.

Si l'on veut demeurer conforme à l'esprit de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan, il serait inutile de traduire toutes les communications de ces ministères à l'intention des conseils scolaires. Si un programme gouvernemental ou une information particulière intéresse les intervenants, ils peuvent demander au ministère concerné ou au nouveau Centre de services en langue française de leur fournir l'information pertinente en français. Ces décisions doivent être prises si un intérêt réel est manifesté par les intervenants pour un programme ou une initiative en particulier.



Cela dit, quand il s'agit de questions de santé et de sécurité touchant nos enfants, le Comité est d'avis que rien ne peut justifier le manque d'information bilingue ou d'outils d'information fournis aux écoles ou aux garderies francophones par les ministères de la Saskatchewan.

Deux événements récents portés à la connaissance du Comité témoignent de la nécessité de mettre en place une directive précise à cet égard. Ces deux cas démontrent une certaine incompréhension des enjeux et, ce qui est plus important encore, l'existence d'une inertie administrative en ce qui a trait à la traduction de documents essentiels à laquelle il faut absolument remédier.

L'an dernier, le Conseil des écoles fransaskoises voulait offrir à ses employés une formation sur la sécurité alimentaire, laquelle serait accompagnée d'une certification exigée par la loi. Comme les activités du CÉF se déroulent en français, certains employés n'avaient pas une capacité linguistique suffisante pour suivre ces cours en anglais. En conséquence, le conseil a demandé à une autorité régionale de santé si ces services existaient en français.

La réponse initiale a été positive, car l'autorité disposait à la fois de matériel bilingue, étant donné qu'il s'agissait d'un programme fédéral, et de personnel bilingue qualifié pour donner ces formations. Néanmoins, la demande a plus tard été refusée sous prétexte que le personnel en question n'était pas assigné à cette gamme particulière de programmes et que l'autorité en question ne pouvait pas faire d'exception pour ce cas, sous peine de créer un précédent.

Un deuxième exemple est survenu au cours de la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1). Les trousseaux d'information envoyés aux conseils scolaires, pour action immédiate, par le gouvernement provincial et les autorités régionales de la santé dans toute la province n'étaient pas offerts en français au CÉF et aux garderies. Nombreux sont les parents et les employés de ces organismes dont la compétence en anglais est limitée ou élémentaire. Il est essentiel qu'en pareilles situations, l'information pertinente soit offerte en français, sans que la responsabilité en incombe au CÉF.

Ces situations se répètent constamment dans la plupart des campagnes d'information publiques relatives à la santé et à la sécurité dans nos écoles, qu'il s'agisse d'affiches promotionnelles ou d'avis sanitaires. Nous croyons que l'on peut facilement remédier à cette situation, sans coût important, en émettant des directives claires à l'endroit de l'appareil gouvernemental provincial.

Recommandation n° 3

Que l'on fasse parvenir à tous les ministères concernés une directive claire selon laquelle toute campagne d'information publique relative à la santé et à la sécurité à l'intention des écoles ou des centres de la petite enfance soit disponible en français simultanément.



Croissance et diversité

La population de la Saskatchewan est en constante augmentation et de plus en plus de personnes venant de partout dans le monde choisissent d'élire domicile dans notre province. Cette nouvelle réalité a des effets sur les écoles francophones de la Saskatchewan, en particulier celles de Regina et de Saskatoon.

Le Conseil des écoles fransaskoises a récemment estimé que près de 8 % de sa clientèle scolaire était composée d'enfants de nouveaux immigrants au Canada. Étant donné la hausse des cibles d'immigration de la Saskatchewan, leur nombre est appelé à croître au cours des prochaines années. Ces nouveaux élèves proviennent de divers pays francophones, en particulier de pays africains où le français est la deuxième ou troisième langue et parfois la langue de scolarisation.

Comme la prochaine réunion du Comité portera sur des questions relatives à l'immigration, au recrutement et aux services d'établissement, nous ne traiterons pas des problèmes de capacité d'accueil des conseils scolaires et de la communauté francophone dans le présent rapport. Toutefois, un point digne de mention est ressorti de nos discussions : la nécessité de fournir aux nouveaux arrivants des renseignements pertinents leur permettant de choisir une école de façon éclairée.

Une anecdote ayant trait aux services d'établissement a été racontée aux membres du Comité. Des agents d'établissement et des bénévoles bien intentionnés orientent souvent les nouveaux immigrants vers les programmes de langue anglaise en soutenant qu'ils devraient s'assurer que leurs enfants apprennent l'anglais au plus tôt et que les programmes francophones ou d'immersion française pourraient nuire à leur intégration, l'anglais étant évidemment la *lingua franca* de notre province.

Si bien intentionné soit-il, ce conseil n'en est pas moins trompeur. En effet, comme la plupart des immigrants sont déjà polyglottes, l'apprentissage de l'anglais et du français dans quelque école que ce soit ne présenterait pas tellement de difficulté pour eux. Qui plus est, certains d'entre eux ont déjà effectué la majorité de leur scolarité en français dans leur pays natal. Par conséquent, leur besoin d'intégration dans leur nouveau lieu de résidence serait probablement mieux servi par un programme en langue française.

Le Comité compte de nombreux parents qui ont élevé des enfants en Saskatchewan, et chose certaine, les enfants vont apprendre et maîtriser l'anglais, qu'ils fréquentent une école francophone, un programme de français langue seconde ou une école anglophone. Certains iraient même jusqu'à dire qu'ils l'ont si bien appris qu'ils en oublient parfois leur français.



Nous croyons que le ministère de l'Éducation est responsable de fournir aux nouveaux arrivants de la documentation à propos du choix des écoles dans la province de façon impartiale et dans le but d'informer. Quant à la promotion d'un programme ou d'un autre, il s'agit clairement de la responsabilité des conseils scolaires.

Recommandation n° 4

Que le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et du Travail, crée et distribue des outils d'information au sujet des choix d'école à l'intention des nouveaux arrivants afin de veiller à ce que les agents d'établissement puissent leur donner l'heure juste à ce sujet.

Services à la petite enfance

Les études et la pratique ont maintes fois prouvé que plus les enfants apprennent une langue jeune, plus il est facile pour eux de conserver cette langue en vieillissant. Pour le système scolaire francophone, les investissements dans les programmes d'apprentissage pour la petite enfance permettent de s'assurer que les enfants d'âge préscolaire arrivent dans ses écoles avec une connaissance suffisante du français pour effectuer une transition réussie vers l'école élémentaire.

Les services à la petite enfance sont un domaine où la province n'avait pas d'obligation d'investir, mais où elle a néanmoins choisi de le faire, en particulier en ce qui a trait à la création de places dans les garderies francophones. Les membres du Comité ont été très heureux d'apprendre que les garderies francophones de la province sont pleines et continuent de croître. Selon le ministère de l'Éducation, la province compte actuellement un peu plus de 200 places dans les garderies francophones, et on compte créer 50 nouvelles places.

Des parents qui donnent l'exemple

Dans la communauté francophone, un organisme fait figure de chef de file par son élaboration de politiques et de programmes novateurs : l'Association des parents fransaskois (APF).

Au cours des dernières années, l'APF a mis sur pied à Regina et à Saskatoon des Centres d'appui à la famille et à l'enfance (CAFE), qui sont des centres d'aide et de service pour les familles et les enfants. Ces centres regroupent sous un même toit une école, une garderie et des services communautaires. Ils pourraient aussi servir à accueillir de nouveaux services d'aide en milieu familial destinés à des populations cibles, comme les nouveaux arrivants.



Dans un autre ordre d'idée, l'APF a récemment collaboré avec ses homologues de l'Ouest du Canada au sujet de l'élaboration, de la traduction et de l'adaptation de la stratégie de saine alimentation et d'activité physique LEAP BC, qui est destinée à la petite enfance. Elle travaillera également en étroite collaboration avec les écoles francophones et avec les responsables du programme *en mouvement* de la Saskatchewan pour mettre en œuvre le programme dans la province au cours de la prochaine année.

Nous tenons à féliciter l'organisme pour son travail exceptionnel. Il s'est bâti une réputation bien méritée pour ses innovations dans le secteur, et ce, tant à l'échelle provinciale que nationale. Malgré tout, nous ne recommanderons pas dans le présent rapport que la province injecte des fonds supplémentaires pour soutenir ces initiatives. Non pas parce que nous croyons qu'il ne s'agit pas d'un volet essentiel de la stratégie provinciale sur la petite enfance francophone, mais bien parce que cette question ne correspond pas à notre mandat. En effet, celle-ci concerne davantage les modèles généraux de prestation de services à la petite enfance de la Saskatchewan que la prestation de services en français.

Dans la même veine, les intervenants ont également fait valoir que les programmes préscolaires du système francophone devraient être financés à part entière par la province. Certes, il ne fait aucun doute que l'éducation de la petite enfance joue un rôle important et unique dans le système francophone, particulièrement en ce qui a trait à l'apprentissage de la langue et de la culture.

Cependant, l'application de la politique du ministère de l'Éducation est uniforme dans tous les autres conseils scolaires de la province, où les parents et les écoles déboursent les coûts supplémentaires pour les programmes préscolaires. Rien n'empêche présentement de créer et de financer de tels programmes par d'autres moyens. Le non financement du préscolaire est essentiellement un choix effectué par le gouvernement qui, à notre avis, dépasse la portée de notre mandat actuel.

Besoin urgent d'appuyer les éducateurs de la petite enfance

Dans les discussions avec le Ministère et les intervenants, nous avons relevé trois éléments essentiels pour préserver la qualité des services à la petite enfance en français : le recrutement, le maintien en poste et la formation. Les autres garderies de la province sont aux prises avec le même genre de difficultés, mais dans le cas présent, le problème est d'autant plus sérieux, le bassin de main-d'œuvre étant 20 fois plus limité en raison des compétences linguistiques nécessaires.

Les besoins liés au recrutement et la rétention du personnel se passent d'explications. Toutefois, notre intérêt dans la question de la disponibilité des programmes de formation en français dans le secteur doit être contextualisé. Pour beaucoup d'éducateurs de la petite enfance francophones déjà dans le système ou envisageant une carrière dans le domaine, la langue constitue une



barrière. Ils demandent que des programmes de formation en français soient offerts en Saskatchewan pour pouvoir progresser dans leur emploi actuel et répondre aux exigences de la province. Dans bien des cas, les personnes qui travaillent dans le domaine de l'éducation de la petite enfance dans la communauté francophone ne possèdent pas les compétences linguistiques nécessaires pour suivre les formations offertes par la province dans le cadre des programmes du Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST).

Recommandation n° 5

Que le ministère de l'Éducation étudie la possibilité d'offrir une subvention complémentaire aux centres de la petite enfance de langue française pour le recrutement et la rétention du personnel éducatif francophone.

À l'heure actuelle, le Collège Mathieu, par l'intermédiaire du SEFFA, son centre de formation aux adultes, offre certains volets du Programme de formation en petite enfance du SIAST en français, lesquels sont crédités par le SIAST et reconnus par le ministère de l'Éducation. Mais cette entente tire à sa fin. En effet, le SIAST a récemment apporté des changements substantiels à son programme d'études en petite enfance, ce qui obligerait le SEFFA à traduire un nouvel ensemble de programmes quelques mois seulement après avoir terminé la traduction et l'adaptation du programme précédent, une tâche qui s'est avérée somme toute assez longue. Le SIAST a indiqué aux intéressés qu'il ne créditerait plus les cours de l'ancien programme offert par le SEFFA.

Devant cette embûche administrative, le SEFFA a demandé à la province de se pencher sur la possibilité d'importer un programme de langue française d'une autre province, lequel pourrait être crédité par l'établissement d'attache de cette dernière et reconnu comme un équivalent par le gouvernement de la Saskatchewan aux fins d'octroi de permis aux travailleurs des services de garde.

Aux yeux du Comité, cette solution semble être un moyen simple, économique et efficace de résoudre ce problème. Pourtant, pour des raisons qu'on ignore, peu de progrès a été accompli au cours des dernières années à cet égard selon les intéressés. Nous espérons que notre intervention accélérera le processus et permettra de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'écart entre le programme actuel et la solution proposée.

Recommandation n° 6

Que le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et du Travail répondent au besoin urgent de créer des occasions équivalentes de formation pour les éducateurs de la petite enfance.



Services d'apprentissage et de garde pour la petite enfance

Pour illustrer notre deuxième recommandation concernant la capacité en langue française au sein du ministère de l'Éducation, nous aimerions donner l'exemple de la prestation des services de soutien aux services de garde francophones de la province.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, on compte plus de 200 enfants dans six centres offrant des programmes de langue française en Saskatchewan répertoriés par le Ministère. De plus, 50 nouvelles places devraient s'ajouter grâce à la participation de deux autres centres l'an prochain.

Pour le Comité, il s'agit d'une clientèle importante, ce qui justifierait la nomination d'une personne parlant français au sein d'une unité de travail particulière pour interagir avec les administrateurs, les membres du conseil et les parents. Rappelons que bon nombre d'entre eux préfèrent ou doivent communiquer en français avec les services de garde, les employés de la fonction publique et les responsables des programmes.

Nous sommes conscients que la structure administrative actuelle s'appuie sur un modèle géographique et que notre recommandation pourrait laisser croire que nous voudrions qu'il soit obligatoire pour bon nombre d'employés de la fonction publique de la province de parler français. Ce n'est nullement notre intention. Nous sommes d'avis qu'en faisant preuve de souplesse, le Ministère pourrait à peu de frais créer un portefeuille francophone au sein de cette unité et le confier à un employé qui possède les compétences linguistiques requises.

Ainsi, les responsables des services de garde et les parents francophones recevraient des services équivalents, et l'esprit de la Politique de services en langue française de la Saskatchewan serait respecté.

Recommandation n° 7

Que le ministère de l'Éducation étudie la possibilité de créer une position de consultant bilingue au sein de l'unité responsable de l'apprentissage de la petite enfance et de la garde des jeunes enfants pour assurer un niveau uniforme de services en français aux parents et aux établissements.



Programmes de français langue seconde

À la réunion de février, le Comité a entendu un exposé convaincant à propos des programmes de français langue seconde en Saskatchewan. Nous sommes persuadés de la nécessité de produire un rapport sur ce sujet particulier s'appuyant sur nos discussions initiales et nos recherches ultérieures. La croissance et le dynamisme de ce secteur, qui redéfinit la communauté fransaskoise à plusieurs égards, ne peuvent être ignorés.

Nous voulions au départ traiter des programmes francophones et des programmes de français langue seconde dans le même rapport. En rédigeant le premier jet, nous nous sommes rendu compte que bien que ces deux sujets se recoupaient en plusieurs points, il aurait été impossible de leur rendre justice en tentant de faire des rapprochements là où il n'y en avait pas.

Nous tenons à remercier Canadian Parents for French pour leur présentation initiale et leur participation à cet exercice. Nous tiendrons les membres de cet organisme au courant de nos progrès durant les mois à venir, alors que nous préparerons notre rapport spécial sur les programmes de français langue seconde.



Prochaines réunions

Immigration et migration interprovinciale

En mai 2010, nos délibérations porteront sur les services qui favorisent l'immigration et la migration interprovinciale en Saskatchewan ainsi que sur les services d'établissement connexes.

Nommés pour une période de trois ans, les membres du Comité se réuniront trois fois par année jusqu'au printemps 2011, après quoi leur mandat sera revu.

Le Comité compte produire un rapport semblable pour chacune des réunions thématiques, lequel contiendra des recommandations à la secrétaire provinciale.



BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL
Comité consultatif en matière d'affaires francophones
LISTE DES MEMBRES

René Carpentier, président

M. Carpentier, un entrepreneur, est associé directeur général au sein d'un groupe de consultation et de gestion de projets à Regina. Pendant plusieurs années, il a œuvré au sein d'organismes francophones régionaux et provinciaux, siégeant notamment au Conseil de la coopération de la Saskatchewan. Il s'agit de son premier mandat à la présidence du Comité.

Michel Dubé, membre d'office

Originaire de Prince Albert, M. Dubé a travaillé dans les domaines du journalisme et du développement communautaire, et a contribué à la mise sur pied de la structure de gouvernance des écoles francophones. Cet entrepreneur a été élu représentant communautaire de la région de Prince Albert à l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) en 1999, association qu'il préside désormais.

Laurette Lefol

M^{me} Lefol est née et a grandi en Saskatchewan et elle est active dans sa communauté de Saskatoon, où elle œuvre dans les secteurs de la santé publique et de la vérification interne. Détentrice du titre de comptable en management accréditée, M^{me} Lefol possède aussi des compétences en ressources humaines et en gestion, et elle est bien connue dans le milieu des organismes sans but lucratif.

David Lawlor

Musicien et compositeur passé maître des arrangements musicaux et de l'utilisation du multimédia, M. Lawlor est bien connu sur la scène culturelle provinciale, nationale et même internationale. Il est professeur de français langue seconde à l'Université de Regina et s'intéresse particulièrement à l'élaboration et à l'enseignement de cours sur Internet.

Jean Nepo Murwanashyaka

M. Murwanashyaka a vécu dans plusieurs pays et régions avant de venir s'établir à Saskatoon. Travaillant au sein d'une firme d'ingénieurs du secteur minier, il a acquis des connaissances et une expertise en gestion de projets, en génie des procédés et en analyse de problèmes. M. Murwanashyaka est aussi très actif au sein de la communauté franco-africaine de Saskatoon.



André Nogue

Après avoir grandi dans le milieu rural de la Saskatchewan, M. Nogue a fait carrière dans la fonction publique fédérale, ce qui lui a permis d'acquérir une solide expertise dans le domaine de la gestion des programmes sur les langues officielles. Il connaît très bien la communauté fransaskoise, ses besoins et les enjeux auxquels elle est confrontée. Maintenant retraité, M. Nogue habite à Regina.

Claudia Poirier

Native du sud-est de la Saskatchewan, M^{me} Poirier dirige une entreprise agricole avec son mari. Préoccupée par l'éducation de ses enfants, elle s'est impliquée très tôt dans la gestion scolaire, d'abord au sein du conseil scolaire de son quartier et plus tard au sein du Conseil scolaire fransaskois de Bellegarde et du conseil scolaire provincial. Ajoutons qu'elle a reçu la Médaille du centenaire de la Saskatchewan en 2006.

Joselle Stringer

M^{me} Stringer, qui est originaire de Gravelbourg, a travaillé dans les secteurs du développement communautaire et du tourisme dans le sud de la Saskatchewan. Propriétaire d'un centre de conditionnement physique, elle a appris plusieurs langues, dont l'espagnol. M^{me} Stringer travaille présentement dans le milieu de la culture à Regina et est très active dans sa communauté.

